



02 MARS 2023

Délibération N°10.1-2023

• Caisse des écoles - Conseil d'Administration - 22.02.2023 **Bureau du Courrier**

L'an **deux mille vingt trois**, le 22 février à 9h00, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Cenon, sur convocation de son président par courriel en date du 16/02/2023, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal de la Ville de Cenon, sous la présidence de M. Alexandre MARSAT – représentant du Président.

Nombre d'administrateurs : 8
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre d'administrateurs présents : 6
Nombre d'administrateurs votants : 6

Présents : Alexandre MARSAT, Jérémy RINGOT, Ingrid LAFON, Stéphane GAY, Sébastien ROSSIGNOL, Marina OUEDRAOGO

Absents ou excusés : Benoît LOTH (absent), Maëva DE FILIPPO (absente)

Secrétaire de séance : Claire Le Pape

Adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Cenon

La Ville de Cenon s'est engagée dans une démarche de certification des comptes, qui l'a conduite à adopter la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2020.
Cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes.

C'est pourquoi la Ville de Cenon s'est dotée d'un règlement Budgétaire et Financier.

La rédaction d'un règlement financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles comptables, financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs. Ce document :

- Décrit les procédures de la collectivité, les fait connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- Crée un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- Rappelle les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- Comble les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Il comporte 4 parties

Première partie : Le Budget

Les Principales règles d'élaboration du budget

La Gestion budgétaire pluri annuelle
Seconde partie : La Gestion des crédits
La comptabilité d'engagement
Les mouvements et les reports de crédits
Troisième partie : L'exécution Financière
L'Exécution des recettes et des dépenses
Les Subventions versées
Les Opérations de fin d'exercice
Les régies
Quatrième partie : l'Actif et le Passif
La gestion Patrimoniale
La Gestion de la dette et des engagements Hors bilan

La Caisse des Ecoles de CENON, Budget rattaché au Budget Principal de la Ville de CENON souhaite donc adopter les règles comptables et financières de la Ville de CENON

Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par,

6 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Approuve l'adoption du règlement budgétaire et financier joint en annexe à partir de l'exercice 2023 à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

P/le Président de la Caisse des écoles
et par délégation
Alexandre MARSAT
Représentant du Président.